

Présents : Didier GUILLAUME, Jean-Yves PILLIER, Thierry BOURASSEAU, Pascal CHAMPION, Françoise BERNET-CARAMAN, Françoise COUVÉ, Fabienne HUBERT, Marie-Laure MERCIER, Cédric BONNEAU, Damien CUREAUDEAU, Mathieu LE BEC.

Absents excusés : Vincent IMHOFF, Sarah NIVELLE, Maud COUAILLIER et Mathieu NAULET

Contrat d'assurance-groupe pour la garantie des risques statutaires

Le Maire a rappelé aux membres du Conseil que, par délibération en date du 16 décembre 2019, la commune a chargé le Centre de Gestion de souscrire pour son compte un contrat d'assurance-groupe garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Vu le contrat-groupe conclu par le centre de gestion auprès de SA ACTE-VIE (porteur du risque vie) et EUCARE Insurance (Porteur du risque non-vie), via les sociétés COLLECTEAM et YVELIN S.A.S (Gestionnaires des Sinistres),

Considérant les taux proposés, à savoir :

- pour les agents affiliés à la CNRACL : 4,40 %,
- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : 1,15 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion afin de faire adhérer la collectivité au contrat d'assurance-groupe, avec couverture des charges patronales.

Convention de partenariat avec la CAF

Monsieur le Maire a fait part au conseil que le contrat enfance et jeunesse prendra fin le 31 décembre 2020 et que la CAF propose compter du 1^{er} janvier 2021, une convention de partenariat visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction d'un territoire et se concrétise par la signature d'une convention pour 4 ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- a validé le périmètre de la CTG avec les communes de Doué-en Anjou, Dénezé-sous-Doué, Les Ulmes, Louresse-Rochemenier, Tuffalun et un Syndicat le SIVOS Tuffalun Doué,
- a validé la nécessité d'avoir une coopération à l'échelle de ce territoire,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale.

Panne du compresseur de la pompe à chaleur de la salle des fêtes du Mousseau

Monsieur le maire a fait part au conseil de la panne du compresseur de la pompe à chaleur de la salle des fêtes du Mousseau. Puis, il a présenté le devis de réparation de la SARL DENIARD Père et Fils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé à l'unanimité le remplacement du compresseur ainsi que le devis le SARL DENIARD d'un montant de 3 312.72 euros TTC.

Travaux d'entretien dans la forêt communale

Le conseil municipal, à l'unanimité a validé les travaux d'entretien de la forêt communale des parcelles 4 et 6.